

Bataven ! Nederlandse vluchtelingen in Frankrijk 1787-1795

Annie Jourdan



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/2166>

DOI : 10.4000/ahrf.2166

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2005

Pagination : 181-183

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Annie Jourdan, « Bataven ! Nederlandse vluchtelingen in Frankrijk 1787-1795 », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 339 | janvier-mars 2005, mis en ligne le 24 avril 2006, consulté le 17 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/2166> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.2166>

Ce document a été généré automatiquement le 17 mai 2023.

Tous droits réservés

Bataven ! Nederlandse vluchtelingen in Frankrijk 1787-1795

Annie Jourdan

RÉFÉRENCE

Joost Rosendaal, *Bataven ! Nederlandse vluchtelingen in Frankrijk 1787-1795*, uitgeverij Vantilt, 2003, 735 p. et un CD-Rom, ISBN 9077503 06 4, 39,90 e.

- 1 Depuis longtemps était attendue avec une certaine impatience la thèse de Joost Rosendaal, résultat d'une quinzaine d'années de recherches dans les Archives nationales, régionales et locales tant en France qu'aux Pays-Bas. Parue fin 2003, l'opus en question propose une somme impressionnante d'informations sur les exilés néerlandais, victimes des troupes prussiennes et des orangistes qui mettent brutalement fin à la révolution patriote en septembre 1787. Menacés dans leur personne et leurs biens, quarante mille patriotes s'enfuient alors en Belgique et en France, où ils resteront jusqu'en janvier 1795. En janvier 1795, c'est mieux connu, les troupes franco-bataves sous le commandement de Pichegru, envahissent les Provinces-Unies et « libèrent » le pays. Les patriotes vont pouvoir réaliser leur rêve: révolutionner leur patrie et s'émanciper du « joug » stadhouderien. Le résultat en sera la création en 1798 de la République batave « Une et Indivisible », dont on sait désormais qu'elle n'est point une création artificielle de la France, mais le fruit d'un compromis entre attentes néerlandaises et expérience française.
- 2 Joost Rosendaal s'interroge tout d'abord sur l'identité de ces réfugiés (le CD-Rom y est consacré); il analyse leur idéologie et leurs projets et tente ensuite de cerner ce qui les différencie des révolutionnaires français. Une deuxième partie reconstitue l'histoire chronologique des événements vécus en France entre 1787 et 1795, tels qu'ils sont appréhendés par les réfugiés. L'approche est implicitement comparatiste, notamment

dans la troisième partie du livre, où est étudié plus en détail le langage des révolutionnaires bataves. Particulièrement intéressant pour quiconque s'intéresse aux phénomènes révolutionnaires et à leurs conséquences, le livre l'est encore pour les historiens comparatistes, avides de saisir comment s'élabore une culture révolutionnaire et comment s'y produisent les transferts politico-culturels. Mais il permet également de suivre la pré-révolution en France et de noter les préoccupations des patriotes et des futures grandes figures de 1789.

- 3 Car, à leur arrivée en automne 1787, les patriotes entendent bien confronter la France à ce qu'ils appellent sa trahison. Alliée depuis 1785 aux Provinces-Unies, celle-ci n'a rien fait en effet pour les protéger ou les aider et, pour compenser son inaction, le gouvernement français se résout à verser aux plus nécessiteux d'entre eux une pension. Mais les patriotes envisagent bien d'autres solutions, notamment la libération de leur pays et, à cet effet, ils multiplient les intrigues auprès du gouvernement ou de personnalités telles que La Fayette et Mirabeau. Dès 1788, les projets se succèdent: *Considérations sur les Révolutions des Provinces-Unies ou Esquisse d'un plan de réforme générale pour les Provinces-Unies*; tous deux annoncent, pour ainsi dire, l'écrit signé de Mirabeau *Aux Bataves sur le stadhouderat* d'avril 1788, qui contient la première déclaration des droits de l'homme publiée en France et dont le style et le contenu sont proches des préambules aux constitutions de Virginie ou du Massachusetts. Car, et Rosendaal n'y accorde peut-être pas assez d'attention, l'influence américaine se fait sentir en Europe dans ces années pré-révolutionnaires, particulièrement à Paris où évoluent dans les mêmes cercles que les patriotes hollandais des hommes comme Jefferson et Adams. Quoi qu'il en soit, Mirabeau est au centre d'une nébuleuse révolutionnaire réunissant des exilés suisses et hollandais. On lui doit un projet destiné au ministère de mai 1788, qui porte le titre éloquent de *Mémoire sur la nécessité de rétablir à main armée la liberté Belgique* (sur ce projet, on se reportera à l'article de Joost Rosendaal, « Comment faire la Révolution? Les projets révolutionnaires et leur réalisation aux Pays-Bas, 1786-1798 », dans *Repubbliche Sorelle*, actes du colloque tenu à Rome en 1998, éd. C. Santing, *Mededelingen van het Nederlands Instituut te Rome*, LVII, vol. 57, 1998, pp. 85-96). C'est bien ce dont il s'agit et ce le restera. Une seule et même obsession habite de fait les exilés, qu'ils soient « aristocrates » (Abbema, van Staphorst, Valckenaer) ou « démocrates » (van Beyma, van Hoey, Blok, Huber): rentrer victorieux au pays, de quelque façon que ce soit. Et pour ce, tous les coups sont permis.
- 4 Quand éclate la Révolution française, cet espoir semble pouvoir se réaliser dans un proche avenir. Les exilés poursuivent leurs manœuvres et leurs projets de réforme mais les adaptent au contexte français. Les Provinces-Unies seront donc successivement: un protectorat sous la direction d'un prince français (1788); une république avec un stadhouder au pouvoir limité (1789); une vaste république englobant Liège et les Pays-Bas autrichiens (automne 1789); une monarchie constitutionnelle (1791) ou une république une et indivisible (1792), fondée comme il va de soi sur les droits de l'homme et du citoyen. La grande nouveauté, c'est que, à partir de 1791, ils sont plusieurs à concevoir l'idée d'une destruction totale de l'édifice né en 1579 (Union d'Utrecht), y compris de la fédération des sept provinces et du stadhouderat. Comme l'écrit Dumont Pigalle, journaliste réfugié: « la première nécessité est de se débarrasser de la maison d'Orange et de penser une nouvelle constitution qui emprunte ce qu'il y a de bon en France et ce qu'il y a de bon en Amérique, dans la mesure où cela sera compatible avec les caractéristiques physiques et politiques des sept provinces et avec

le caractère et les coutumes de leur peuple respectif ». Cela du moins demeure une constante et motive, ou motivera, les changements apportés dans le modèle français.

- 5 De 1788 à 1792, la France renâcle à accueillir les projets belliqueux des patriotes. Il va en aller autrement quand accède aux affaires extérieures le ministre Lebrun, d'origine liégeoise. Dès novembre 1791, le président de l'Assemblée, d'Haverhoul, hollandais naturalisé français plaidait en faveur de la guerre, mais il est vite dépassé par les Brissotins qui accèdent au pouvoir en mars 1792 et qui reprennent à leur compte l'idée d'une libération des peuples opprimés par les rois. Tout cela est bien connu. Ce qui l'est moins, c'est le rôle joué par les exilés dans cette surenchère, et même s'il est difficile d'en mesurer l'ampleur et l'impact. Le banquier Abbema, par exemple, finance l'envoi de quarante mille fusils, en provenance de Londres et destinés à la République française. Entre-temps se sont constitués une légion franche étrangère et un comité révolutionnaire batave. Ce dernier est reconnu par la Convention en novembre 1792. Il est à l'avant-garde quand Dumouriez envahit pour la première fois le Brabant néerlandais et y met en œuvre des mesures révolutionnaires, doublées comme il se doit d'une déclaration des « principes fondamentaux d'une liberté républicaine » - ce qui n'était pas inédit dans les Provinces-Unies, où avaient été proclamées des déclarations des droits de l'homme dès 1786 : à Deventer notamment. Au rythme des événements, des factions surgissent jusque dans les rangs bataves. Jalousies et dissensions séparent les anciens amis ou compagnons d'infortune. Van Beyma, fédéraliste radical devient ainsi l'adversaire de Valckenaer, le prétendu jacobin batave, qui prend pourtant le parti des anciens régents (Abbema, van Staphorst, van der Capellen tot den Marsch) et qui s'avérera par la suite radical dans les moyens plus que dans les fins. Une nouvelle génération s'empare du comité révolutionnaire batave, au grand dam des patriotes respectables, qui en sont quitte à leur mettre des bâtons dans les roues. Il semblerait ainsi que Valckenaer ait réussi à convaincre Cambon de ne point laisser l'initiative au comité révolutionnaire batave et qu'il soit donc à l'origine du décret du 2 mars 1792, qui confère aux généraux français l'exercice du pouvoir provisoire dans les pays conquis. Le comité révolutionnaire batave, quoi qu'il en soit, va être assimilé à Dumouriez et, après la désertion de celui-ci, susciter la défiance des Jacobins. Le banquier de Kock, qui en était membre, le paiera de sa vie, d'autant plus qu'il était proche de Hébert. Au lendemain de la Terreur de l'an II, alors que les Bataves aisés ont quitté la France, les rangs des patriotes radicaux ont été quelque peu décimés. Les survivants vont enfin pouvoir rentrer au pays, sous la protection et la surveillance des armées françaises, ce qui explique pour une part, la « révolution de velours » que fut la Révolution batave.
- 6 Le livre de Joost Rosendaal confirme les analyses des historiens des transferts culturels sur la présence d'éléments étrangers dans la vie politique d'une nation et sur les influences, interférences et parallélismes de l'époque, avant de conclure sur l'apprentissage révolutionnaire vécu de concert par les uns et les autres. Les Hollandais avaient même pour atout leur révolution de 1780-1787, où avaient été projetées et réalisées de grandes réformes qui allaient dans le sens d'une démocratisation de la société. Ce que la France leur apporta en propre, c'est l'idée d'une unité nationale, propice à accroître la puissance de leur patrie et par suite sa prospérité. Mais aussi sans doute la crainte des factions et d'une trop grande influence directe du peuple souverain. Selon l'auteur, pourtant, la grande différence entre révolutionnaires français et hollandais serait avant tout l'écart entre leur langage respectif. Celui des Hollandais serait marqué au sceau de la religion. Et il est vrai que le ton français est

moins biblique que celui de leurs alliés. Mais, et Mona Ozouf l'a souligné tant dans ses articles sur l'égalité et la fraternité (curieusement absents de la bibliographie de Rosendaal) que dans son livre sur la fête révolutionnaire, il n'en demeure pas moins qu'en France aussi les révolutionnaires n'ont pas su formuler leurs principes sans faire appel au religieux et au sacré. Que ce soit au niveau officiel dans les allusions à la sainte égalité et à la cause sacrée de la liberté; ou que ce soit au niveau populaire dans les fêtes au Sacré Cœur de Marat et aux saintes patriotes, la Révolution française n'a pas déserté soudainement le registre religieux au profit de la seule Raison. Le langage biblique néerlandais est certes plus proche de celui des Américains, lui aussi à dominante protestante, mais celui des Français - que l'on pense entre autres à l'abbé Fauchet - ne le cède en rien pour ce qui est du transfert de sacralité. Communs en revanche aux Français et aux Hollandais - tout comme aux Américains -, sont le langage jusnaturaliste et la référence à l'universalité des droits.

- 7 Au total, un beau livre, exhaustif et bien illustré, qui complète nos connaissances sur les exilés ou réfugiés étrangers, dont Anna Maria Rao avait donné un premier aperçu pour ce qui était de l'Italie, ce qui donne envie d'en savoir plus encore sur les réfugiés suisses, belges, allemands et irlandais et sur les diplomates américains de séjour en Europe. Tout cela en vue de mieux comprendre l'esprit révolutionnaire qui habitait l'Occident et les interactions qui en ont découlé.